

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Décret n° 2025-940 du 8 septembre 2025 relatif aux villages d'enfants

NOR : TSSA2524094D

Publics concernés : mineurs et jeunes majeurs âgés de moins de vingt et un ans relevant de l'aide sociale à l'enfance, conseils départementaux, gestionnaires de structures d'hébergement.

Objet : définition des principes d'organisation des villages d'enfants.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Application : le décret est pris en application de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1 et L. 431-1 à L. 431-4 ;

Vu l'avis du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (section sociale) en date du 24 juin 2025 ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de l'enfance en date du 25 juillet 2025,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le titre IV du livre III du code de l'action sociale et des familles est complété par un chapitre X ainsi rédigé :

« CHAPITRE X

« VILLAGE D'ENFANTS

« Art. D. 34-10-1. – Les villages d'enfants ont pour objet d'accueillir des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt-et-un an, principalement en fratrie, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance en application de l'article L. 222-5, en leur proposant un accueil de type familial en maisons ou en appartements d'habitation, accompagnés par des éducateurs et des aides familiaux, mentionnés aux articles L. 431-1 à L. 431-4, et soutenus par une équipe pluridisciplinaire. »

Art. 2. – La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 septembre 2025.

FRANÇOIS BAYROU

Par le Premier ministre :

La ministre du travail, de la santé,
des solidarités et des familles,

CATHERINE VAUTRIN